

CODE D'ÉTHIQUE

Rév.01 du 02/08/2021

STARMATIK S.R.L.



Via Tagliamento 1
31027 Spresiano TV
[Italy](#)

T: +39 0422 722 964
F: +39 0422 887 713
info@starmatik.com

starmatiksr1@legalmail.it
P.IVA: IT05142300267

starmatik.com  

Reg. Imp. di TV: IT05142300267
R.E.A. NR. 427894
Cap. Sociale: € 400.000,00 [i.v.](#)

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
FINALITÉS ET DESTINATAIRES	4
GESTION DE L'ENTREPRISE	5
LES VALEURS	6
⇒ Légalité	6
⇒ Responsabilité	6
⇒ Rectitude	6
⇒ Conflit d'intérêt	7
⇒ Confidentialité	7
⇒ Utilisation des systèmes informatiques	7
⇒ Loyauté et collaboration	8
PRINCIPES DE COMPORTEMENT DANS LES RELATIONS	9
AVEC LES INTERLOCUTEURS DE L'ENTREPRISE	9
PRINCIPES DE COMPORTEMENT DANS LES RELATIONS INTERNES	11
⇒ Relations avec les employés et collaborateurs	11
⇒ Mise à niveau et formation des ressources humaines	11
FORMES DE PROTECTION	12
⇒ Protection de la concurrence	12
⇒ Protection de l'environnement	12
⇒ Protection de la vie privée des employés, des clients et des fournisseurs	12
⇒ Protection de la santé et de la sécurité au travail	12
⇒ Protection des ressources humaines	13
LIGNES DIRECTRICES DU SYSTÈME DE SANCTIONS	14



Cher Lecteur,

STARMATIK S.r.l. opère depuis 1996 dans le secteur de l'automatisation industrielle, proposant des solutions pour les applications les plus disparates, offrant un service complet et de haute qualité, réalisé sur mesure en fonction des demandes de l'acheteur. Au cours des vingt premières années d'activité, la Société a conçu et installé plus de 600 installations dans le monde entier, en mettant au centre de ses objectifs la qualité des services et la satisfaction du client.

L'innovation, l'honnêteté et la transparence sont les valeurs fondamentales dans lesquelles STARMATIK S.r.l. s'identifie et se reconnaît. Les dimensions actuellement atteintes par l'Entreprise impôts absolument que les principes qui l'ont toujours inspirée soient cristallisés dans un Code d'éthique.

Le défi que STARMATIK S.r.l. s'est lancé est de formaliser quelques règles de base, fondées sur des règles de simplicité et de clarté. L'Entreprise s'est dotée d'un modèle d'organisation et de gestion conformément au Décret législatif italien n° 231/2001 pour prévenir les risques de commission d'infractions par les fonctions de l'entreprise et a mis en place un système de gestion de la qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001:2015.

Ce Code d'éthique représente donc non seulement un point de synthèse de ce qui a été expérimenté jusqu'à présent au sein de STARMATIK S.r.l. en termes d'éthique et de professionnalisme, mais également un nouveau point de départ pour une Entreprise qui investit et qui continuera à investir dans une *compliance* consciente et attentive.

Le Directeur Général
Maurizio Longato



Le présent Code d'éthique illustre l'ensemble des principes moraux et des valeurs de référence qui sont à la base de l'activité de STARMATIK S.r.l., ainsi que les lignes de conduite fondamentales adoptées par STARMATIK S.r.l. tant dans les relations entre les actionnaires, les administrateurs et les employés que dans celles avec les institutions, les fournisseurs, les clients, les collaborateurs occasionnels, les organes d'information.

L'objectif principal du Code d'éthique est de généraliser et de répandre les valeurs dans lesquelles l'Entreprise se reconnaît à tous les Destinataires, afin qu'ils puissent avoir des références essentielles dans la conduite de leur comportement, lorsqu'ils opèrent pour l'Entreprise, afin d'éviter l'accomplissement d'actions qui pourraient nuire à l'Entreprise elle-même. Le Code est applicable aux comportements des Organes sociaux, des dirigeants, des employés et des collaborateurs de STARMATIK S.R.L. (ci-après, les « Destinataires »).

STARMATIK S.r.l. exige également des partenaires commerciaux et financiers, des principaux fournisseurs, entrepreneurs et adjudicataires qu'ils se conduisent conformément aux principes généraux du présent Code d'éthique.

Le Code d'éthique est valable en Italie et à l'étranger, trouvant une application raisonnable par rapport aux différentes réalités culturelles, politiques, sociales, économiques et commerciales des différents Pays dans lesquels STARMATIK S.r.l. opère.

Le Code d'éthique est le plus largement diffusé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure de l'entreprise. L'Entreprise s'engage à prendre toute nouvelle initiative afin que les principes et les prescriptions du Code puissent être promptement diffusés et appliqués, y compris par le biais de l'organisation et de la prévision de réunions de formation *ad hoc* avec les Destinataires.



STARMATIK S.r.l. considère que l'efficacité de la gestion et la culture du contrôle sont des éléments indispensables pour atteindre les objectifs.

À cette fin, l'Entreprise s'est dotée d'un système de qualité certifié ISO 9001:2015, ainsi que d'une série de politiques et de lignes directrices qui seront progressivement mises en œuvre et mises à jour.

Les Destinataires sont tenus de respecter strictement les procédures et les instructions internes de l'Entreprise ; ils doivent agir en fonction des profils d'autorisation correspondants et conserver toute documentation écrite appropriée pour suivre les actions entreprises pour le compte de l'Entreprise.

Chaque opération et transaction doit être autorisée, enregistrée, vérifiable, légitime, cohérente et raisonnable.

- ⇒ **Autorisation** : chaque opération doit être autorisée par la personne responsable du fait individuel, de l'espèce d'opération, de la fonction de l'entreprise en charge de l'opération, c'est-à-dire par la Direction. Les pouvoirs et les responsabilités des opérations effectuées seront attribuables à chaque entité sur la base de l'organigramme de l'entreprise et des actes spécifiques adoptés par la Société.
- ⇒ **Inscription** : chaque transaction devra être inscrite de manière correcte et intelligible dans l'un des Livres ou Registres de la Société ou être reportée, également sous forme de memorandum ou de note, même si elle n'est pas assortie de preuves financières et économiques.
- ⇒ **Vérifiabilité** : chaque opération devra pouvoir être vérifiée par le responsable, à qui est hiérarchiquement subordonnée la personne qui l'a effectuée, ainsi que par les organes de contrôle interne.
- ⇒ **Légitimité** : chaque opération devra être effectuée dans le respect des Lois et des Règlements de l'État dans lequel elle se déroule, des Règlements et des procédures de la Société.
- ⇒ **Cohérence** : toutes les actions et opérations doivent être orientées sans équivoque vers la production de valeur et le développement de la Société dans le plein respect des lois.
- ⇒ **Congruité** : toute opération décidée et adoptée devra être viable du point de vue économique. Ce principe inclut le lien de cause à effet, selon lequel les actes et les opérations qui, tout en ayant une utilité négative (financière ou sociale), sont corrects du point de vue éthique et adoptés afin d'éviter une utilité négative ou un préjudice plus important, sont considérés comme congruents.



La conduite des Destinataires, à tous les niveaux de l'entreprise, est fondée sur le respect des principes d'honnêteté et d'équité, des lois en vigueur et des procédures de l'entreprise.

⇒ **Légalité**

STARMATIK S.r.l. opère dans le respect absolu des lois en vigueur, de tout type et de tout rang, ainsi que du présent Code d'éthique.

Chaque salarié de l'Entreprise, dans l'exercice de ses fonctions, s'engage à respecter ces réglementations ainsi que les pratiques généralement reconnues. Pour ses décisions et ses comportements, elle s'inspire également des évolutions possibles du cadre réglementaire. Pour ses décisions et ses comportements, elle s'inspire également des évolutions possibles du cadre réglementaire.

Cet engagement s'applique également aux conseillers, aux fournisseurs et à toute personne ayant des relations avec l'Entreprise. STARMATIK S.r.l. ne commencera ou ne poursuivra aucun rapport avec ceux qui n'ont pas l'intention de respecter ce principe.

⇒ **Responsabilité**

Chacun des sujets destinataires doit exercer son activité professionnelle et ses prestations avec diligence, efficacité et équité, en utilisant au mieux les outils et le temps à sa disposition et en assumant les responsabilités liées aux obligations, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que des procédures et des compétences établies par STARMATIK S.R.L.

Par conséquent, les destinataires susmentionnés doivent s'abstenir de tout comportement contraire aux dispositions contenues dans le présent Code d'éthique et doivent rapidement informer les personnes compétentes de toute information relative à la violation - ou à la violation présumée - des dispositions contenues dans le Code d'éthique.

⇒ **Rectitude**

La rectitude et l'intégrité morale sont un devoir indéfectible pour tous les Destinataires.

Le comportement de chacun des Destinataires dans l'exercice de leurs fonctions ou de leur mission doit être inspiré par la licéité, tant dans la forme que dans le fond, ainsi que par l'équité, la coopération, la loyauté et le respect mutuel.

Les Destinataires ne doivent pas utiliser à des fins personnelles les informations, les biens, les équipements ou le matériel dont ils disposent pour exercer leurs fonctions ou les missions reçues et, en outre, ils sont tenus de respecter avec diligence les lois en vigueur et le présent Code d'éthique, ainsi que les règlements internes.

Aucun Destinataire ne doit, de quelque manière que ce soit, accepter, ou effectuer, pour lui-même ou pour d'autres, des pressions ou des recommandations qui pourraient être préjudiciables à STARMATIK S.r.l. ou qui pourraient apporter un avantage indu au sujet agissant, à STARMATIK S.r.l. ou à des tiers.



Par conséquent, chaque Destinataire doit rejeter et, en tout état de cause, ne pas faire de promesses et d'offres indues d'argent ou d'autres avantages, à moins qu'ils ne soient de valeur modeste et sans rapport avec des demandes,

quelles qu'elles soient.

Si les destinataires reçoivent de la part d'un tiers une offre ou une demande d'avantages, à l'exception des cadeaux à usage commercial ou de faible valeur, ils ne doivent pas accepter une telle offre, ni adhérer à cette demande et doivent en informer en temps opportun et de manière exhaustive leur supérieur hiérarchique ou l'organe administratif de STARMATIK S.r.l. qui en vérifie le bien-fondé et en informe l'Organe de Surveillance.

⇒ **Conflit d'intérêt**

Dans l'exercice de l'activité à laquelle ils sont chargés ou de la mission qui leur est confiée, les Destinataires poursuivent les objectifs et les intérêts généraux de SDeTARMATIK S.r.l., dans le respect de la réglementation actuelle et du présent Code d'éthique.

L'Organe administratif de STARMATIK S.r.l. doit être informé des situations dans lesquelles les Destinataires pourraient être titulaires d'intérêts en conflit avec ceux de STARMATIK S.r.l. ou, si ces intérêts sont des titulaires proches de ceux-ci, de tout autre cas dans lequel il existe des raisons de commodité qui doivent être dûment prises en compte aux fins du respect du présent Code d'éthique.

Les destinataires doivent respecter les décisions prises à cet égard par STARMATIK S.r.l., en s'abstenant, dans tous les cas, d'effectuer des opérations qui présentent des connotations de conflit d'intérêts.

⇒ **Confidentialité**

Les Destinataires doivent assurer la plus grande discrétion en ce qui concerne les nouvelles et les informations faisant partie du patrimoine de l'entreprise ou inhérentes à l'activité de STARMATIK S.r.l., dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, du présent Code d'éthique et des procédures internes à la Société.

STARMATIK S.r.l. s'engage à protéger et à préserver la confidentialité des informations générées ou acquises au sein de la structure de l'entreprise, relatives aux employés, aux dirigeants, à l'organe administratif et aux collaborateurs en général et à éviter toute utilisation abusive desdites informations.

⇒ **Utilisation des systèmes informatiques**

Tous les Destinataires du présent Code d'éthique sont responsables de la sécurité et de la maintenance des systèmes informatiques utilisés et sont tenus au respect des dispositions réglementaires et de l'entreprise en vigueur, ainsi qu'au respect des conditions contenues dans les contrats de licence des programmes informatiques correspondants.

Sans préjudice des dispositions de la législation en vigueur, l'utilisation de connexions réseau (Internet) à des fins autres que celles strictement inhérentes à l'exercice de leurs fonctions/tâches professionnelles est considérée comme une mauvaise utilisation des biens de l'entreprise.

Enfin, les destinataires sont tenus d'empêcher que des infractions puissent être commises par le biais de



⇒ Loyauté et collaboration

Grâce à des relations d'entreprise fondées sur des critères de conduite et de loyauté, d'irréprochabilité, de collaboration et de déférence mutuelle, il est possible d'assurer la continuité des relations de confiance et de coopération avec les interlocuteurs internes et externes, pour un bénéfice mutuel et une croissance efficace.

Tous ceux qui travaillent pour STARMATIK S.r.l., sans distinction ni exception, sont donc tenus d'observer et de faire respecter ces principes dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités. Cet engagement exige que les sujets avec lesquels la Société, et pour elle ses préposés, ont des relations à quelque titre que ce soit, agissent également selon des préceptes et des modalités inspirés des mêmes valeurs.



PRINCIPES DE COMPORTEMENT DANS LES RELATIONS AVEC LES INTERLOCUTEURS DE L'ENTREPRISE

Les Destinataires traitent avec les tiers avec courtoisie, compétence, professionnalisme, ainsi que dans le respect de la légalité, convaincus que la protection de l'image et de la réputation de l'entreprise dépend de leur conduite.

⇒ Relations avec les Institutions et l'Administration publique

Aux fins de l'application du présent Code d'éthique, on entend par Administration publique tout organisme public, agence indépendante, personne physique ou morale, agissant en qualité de fonctionnaire public ou chargé d'un service public.

Il est interdit de donner ou de promettre, sous quelque forme que ce soit, directement ou par le biais de tiers, des indemnités pour inciter, faciliter ou rémunérer de manière illégitime l'accomplissement d'un acte d'office ou contraire aux devoirs d'office de la part de l'Administration publique.

Il est également interdit d'agir de la même manière pour favoriser, nuire ou exercer une pression illégale sur une partie dans une procédure civile, pénale ou administrative.

Si les Destinataires du présent Code d'éthique reçoivent des demandes explicites ou implicites d'avantages de quelque nature que ce soit de la part d'un fonctionnaire public ou d'une personne chargée d'un service public, ils doivent en informer immédiatement leur supérieur hiérarchique ou l'organe administratif de STARMATIK S.r.l., qui évaluera l'opportunité de suspendre immédiatement toute relation et, quoi qu'il en soit, en informera l'Organe de Surveillance.

⇒ Relations avec les clients

STARMATIK S.r.l. entretient des relations avec les clients axés sur l'exactitude, le professionnalisme, l'efficacité, le sérieux et la fiabilité.

Dans l'exercice de son activité, l'Entreprise poursuit toujours l'objectif de répondre pleinement aux attentes du client, en proposant des biens et des services de haute qualité.

⇒ Relations avec les fournisseurs

La sélection des fournisseurs et la détermination des conditions d'achat sont basées sur une évaluation objective de la qualité et du prix du bien ou du service, ainsi que des garanties d'assistance et de respect des délais.

Dans les relations avec les fournisseurs, les Destinataires du Code d'éthique doivent assurer la satisfaction des exigences de l'Entreprise, en refusant toute rémunération de quelque nature que ce soit et tout cadeau d'une valeur plus que symbolique ; il incombe aux destinataires d'informer leurs



supérieurs hiérarchiques des rémunérations ou des cadeaux reçus afin qu'ils puissent évaluer s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire.

Il est interdit d'offrir ou de remettre des rémunérations, des cadeaux ou des traitements de faveur induits d'une valeur plus que symbolique et, en tout état de cause, étrangers aux relations normales de courtoisie, dans le but de favoriser illicitement les intérêts de STARMATIK S.r.l.



STARMATIK S.r.l. reconnaît la centralité des ressources humaines, car elles constituent le principal facteur de succès de la Société dans un cadre de confiance et de loyauté mutuelles.

L'Entreprise a pour objectif la valorisation des ressources humaines, en s'engageant à maintenir constantes les connaissances et les compétences de chacun, en prodiguant la formation appropriée pour la mise à niveau professionnelle et en encourageant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

⇒ **Relations avec les employés et collaborateurs**

Tout le personnel de STARMATIK S.r.l. est engagé avec un contrat de travail régulier et la relation de travail se déroule dans le respect de la réglementation contractuelle collective du secteur et de la réglementation en matière de fiscalité, de protection sociale et de prévoyance.

STARMATIK S.r.l. interdit toute forme de discrimination à l'égard de ses employés et collaborateurs, y compris dans le cadre de la sélection du personnel. Les critères de choix sont basés sur la correspondance entre les profils attendus et les compétences du candidat.

⇒ **Mise à niveau et formation des ressources humaines**

STARMATIK S.r.l. assure la diffusion et favorise la connaissance du présent Code d'éthique et de ses mises à jour.

Le personnel employé pourra en tout état de cause demander à ses supérieurs et à l'organe administratif des éclaircissements et des explications sur le contenu du présent Code d'éthique.

À l'occasion de l'établissement de nouvelles relations de travail, de conseil ou de collaboration, STARMATIK S.r.l. fournira les informations nécessaires pour permettre une connaissance adéquate du présent Code d'éthique ainsi que du Modèle d'organisation et de gestion.



Par son engagement, STARMATIK S.r.l. exprime l'objectif, le but commun de l'activité des individus qui fournissent leur travail au sein de l'organisation et qui entretiennent des relations extérieures pour celle-ci.

⇒ **Protection de la concurrence**

STARMATIK S.r.l. reconnaît qu'une concurrence correcte et loyale est un élément fondamental pour le développement de la Société. Par conséquent, chaque Destinataire doit s'abstenir de mettre en œuvre des actes et des comportements contraires à une concurrence civile et équitable entre les entreprises.

⇒ **Protection de l'environnement**

Les activités de STARMATIK S.r.l. sont gérées conformément à la réglementation sur l'environnement. Dans l'exercice de leurs fonctions, les Destinataires du présent Code d'éthique s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de sauvegarde et de protection de l'environnement et à mener leurs activités dans le respect de l'environnement en utilisant correctement les ressources disponibles.

⇒ **Protection de la vie privée des employés, des clients et des fournisseurs**

STARMATIK S.r.l. s'engage à respecter la protection de la vie privée en ce qui concerne les informations relatives à la sphère privée et les opinions de chacun des employés et, en général, de ceux qui interagissent avec la Société.

Le respect de la dignité du travailleur doit également être assuré par le respect de la vie privée dans la correspondance et les relations interpersonnelles entre les employés et par l'interdiction d'ingérences ou de formes de contrôle pouvant porter atteinte à la personnalité de l'individu.

Toute enquête portant sur les goûts personnels, les préférences, les tendances et, plus généralement, la vie privée du personnel, des clients et des fournisseurs est interdite.

⇒ **Protection de la santé et de la sécurité au travail**

Dans le cadre de son activité, la Société poursuit l'objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses employés.

STARMATIK S.r.l. s'engage à diffuser et à consolider une culture de la sécurité consciente, à travers la formation sur la nature des risques et la promotion de comportements responsables de la part de l'ensemble du personnel.

En outre, la Société œuvre pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs par des actions préventives de nature technique, organisationnelle et procédurale, en privilégiant – dans la mesure du possible – les systèmes de prévention et de protection objectifs par rapport aux systèmes subjectifs.

La Société accorde une attention particulière au respect des réglementations en matière de sécurité : les lieux, les activités, les procédures et les équipements de travail font l'objet d'une évaluation constante,



exécutée et documentée conformément aux dispositions du Décret législatif italien n° 81/2008 et de ses modifications et ajouts ultérieurs ainsi que des réglementations techniques.

⇒ **Protection des ressources humaines**

La Société respecte et protège la dignité, la santé et la sécurité de son personnel.

STARMATIK S.r.l. a pour objectif la protection de l'intégrité physique et morale des employés, en assurant des conditions de travail respectueuses de la dignité individuelle, dans le plein respect des conventions collectives et individuelles, du statut des travailleurs, des accords d'entreprise et de la législation en vigueur en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

La Société veille à ce que personne ne commette des actes de violence ou de contrainte psychologique et n'adopte des attitudes ou comportements susceptibles de porter atteinte à la dignité de la personne.

STARMATIK S.r.l. punit tous les comportements visant à inciter ou à forcer le personnel à adopter des comportements entraînant une violation du présent Code d'éthique.



Le respect des règles du Code d'éthique doit être considéré comme une partie essentielle des obligations contractuelles des employés conformément à l'art. 2104 du Code civil italien.

La violation des normes du Code de déontologie constituera un manquement aux obligations concernant la relation de travail ou une faute disciplinaire, dans le respect des procédures prévues par le Statut des travailleurs et la C.C.N.T., avec toutes les conséquences de droit y compris en ce qui concerne le maintien de la relation de travail, et pourra entraîner la réparation des dommages qui en découlent.

Pour plus de précisions sur les mesures disciplinaires pouvant être imposées, veuillez-vous référer au système de sanctions identifié dans le Modèle d'organisation et de gestion.

Le respect du Code d'éthique doit être considéré comme une partie essentielle des obligations contractuelles assumées par les collaborateurs externes et les personnes ayant des relations d'affaires avec la Société.

